

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

SUR LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS DANS L'INDUSTRIE

Article premier. — Sont soumis aux dispositions du présent décret les établissements visés à l'article 1^{er} de la loi du 12 juin 1893, modifiée par la loi du 11 juillet 1903 (manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves et chais, magasins, boutiques, bureaux, entreprises de chargement et de déchargement et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance).

Les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes de tout âge, employés dans les établissements ci-dessus visés, ne peuvent porter, trainer ou pousser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces établissements, des charges d'un poids supérieur aux suivants :

1^o PORT DE FARDEAUX.

Garçons ou hommes : au-dessous de 14 ans, 10 kilogrammes ; de 14 ou 15 ans, 15 kilogrammes ; de 16 ou 17 ans, 20 kilogrammes.

Filles ou femmes : au-dessous de 14 ans, 5 kilogrammes ; de 14 ou 15 ans, 8 kilogrammes ; de 16 ou 17 ans, 10 kilogrammes ; de 18 ans et au-dessus, 25 kilogrammes.

2^o TRANSPORT PAR WAGONNETS CIRCLANT SUR LA VOIE FERRÉE.

Garçons ou hommes : au-dessous de 14 ans, 300 kilogrammes, véhicule compris ; de 14, 15, 16 ou 17 ans, 500 kilogrammes, véhicule compris.

Filles ou femmes : au-dessous de 16 ans, 150 kilogrammes, véhicule compris ; de 16 ou 17 ans, 300 kilogrammes, véhicule compris ; de 18 ans et au-dessus, 600 kilogrammes, véhicule compris.

3^o TRANSPORT SUR BROUETTES

Garçons ou hommes de 14, 15, 16 ou 17 ans, 40 kilogrammes, véhicule compris.

Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 40 kilogrammes, véhicule compris.

4^o TRANSPORT SUR VÉHICULES A 3 ET 4 ROUES DITS « PLACIÈRES, POUSSEUSES, POUSSE-A-MAIN », ETC., ETC.

Garçons ou hommes : au-dessous de 14 ans, 35 kilogrammes, véhicule compris ; de 14, 15, 16 ou 17 ans, 60 kilogrammes, véhicule compris.

Filles ou femmes : au-dessous de 16 ans, 35 kilogrammes, véhicule compris ; de 16 ans et au-dessus, 60 kilogrammes, véhicule compris.

5^o TRANSPORT SUR CHARRETTES A BRAS A 2 ROUES, DITES « HAQUETS, BRANCARDS, CHARRETONS, VOITURES A BRAS », ETC.

Garçons ou hommes de 14, 15, 16 ou 17 ans, 130 kilogrammes, véhicule compris.

Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilogrammes, véhicule compris.

6^o TRANSPORT SUR TRICYCLES PORTEURS A PÉDALES.

Garçons ou hommes : de 14 à 15 ans, 50 kilogrammes, véhicule compris ; de 16 ou 17 ans, 75 kilogrammes, véhicule compris.

Les modes de transport énoncés sous les numéros 3 et 5 sont interdits aux garçons de moins de 14 ans, ainsi qu'aux filles ou femmes de moins de 18 ans.

Le transport sur tricycles porteurs à pédales est interdit aux garçons de moins de 14 ans et aux femmes de tout âge.

Le transport sur cabrouets est interdit aux garçons ou hommes de moins de 18 ans et aux femmes de tout âge.

Il est interdit de faire porter, pousser ou trainer une charge quelconque par des femmes, dans les trois semaines qui suivent leurs couches. L'interdiction ne s'applique que lorsque l'intéressée a fait connaître au chef de l'établissement la date de ses couches.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions de l'article 11 du décret du 13 mai 1893, modifié par les décrets des 21 juin 1897, 20 avril 1899, 3 mai 1900, 22 novembre 1905 et 7 mars 1908.

Fait à Paris, le 28 décembre 1909.

LES DÉLAIS DE PROTÉT

Le Journal officiel du 29 janvier a publié la loi relative aux effets de commerce, votée le 27 par le Parlement et dont le texte suit :

« Article 1^{er}. — Dans le cas de mobilisation de l'armée, de fléau et de calamité publique, d'interruption des services publics gérés par l'Etat, les départements ou les communes, ou soumis à leur contrôle, des décrets, rendus en Conseil des Ministres, peuvent, pour tout ou partie du territoire, proroger les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et les autres actes destinés à conserver les recours, pour toutes les valeurs négociables.

« Pendant la durée de la session des Chambres, les prorogations prévues au présent article ne pourront dépasser

trente jours francs. Pendant l'intervalle des sessions, la prorogation peut être renouvelée une ou plusieurs fois.

« Article 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie. »

Conformément à ce texte, le décret suivant a été signé et a paru à l'Officiel du 30 :

« Par décret en date du 29 janvier 1910, les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et les autres actes destinés à conserver les recours pour toute valeur négociable souscrite antérieurement au 23 janvier 1910, sont prorogés de vingt jours francs.

« La disposition qui précède s'applique aux effets payables dans les départements ci-après : Aïn, Côte-d'Or, Doubs, Jura (arrondissements de Dôle et de Saint-Claude), Saône-et-Loire (arrondissements de Chalon et Louhans).

« Cette disposition s'applique également aux effets payables hors des départements ci-dessus énumérés, mais lorsque les porteurs sont domiciliés dans ces mêmes départements. »



CHRONIQUE MENSUELLE

La destruction des immondices. — Les fours crémateurs dans les hôpitaux et les abattoirs. — Le système Kori. — Construction et fonctionnement des fours. — Les planchers en briques et ciment armé du système Aragon. — Avantages du procédé.

L'un des problèmes les plus difficiles qui s'imposent aux préoccupations des municipalités des villes modernes est celui de l'enlèvement et de la disparition des immondices. Ces deux questions sont bien distinctes, car il est évident qu'il ne suffit pas de débarrasser la voie publique des débris journaliers qui l'encombrent, des « équevilles », en un mot, comme on les appelle à Lyon, mais qu'il faut encore leur faire un sort, pour ainsi dire, les utiliser d'une manière quelconque ou les détruire.

Leur utilisation est tout indiquée pour les besoins de l'agriculture ; il est évidemment logique de rendre à la terre ce qui vient du sol, déchets de toutes sortes, d'origine minérale, végétale ou animale qui constituent les résidus de la vie des grandes agglomérations urbaines. Cette restitution à la terre nourricière est la plus conforme aux lois d'économie scientifique, au cycle de conservation de l'énergie, qui semble être la loi primordiale des phénomènes universels.

Mais on trouve aujourd'hui que la terre n'absorbe pas assez rapidement les ingrédients qu'elle doit s'assimiler par une combustion trop lente, et l'on cherche à détruire par combustion vive, par incinération, suivant le terme consacré, ces masses encombrantes qui submergent nos cités.

Ce procédé, qui paraît très attrayant au premier abord, et non moins simple au second, présente cependant d'assez grandes difficultés. Il serait parfait, si les immondices étaient des combustibles, sinon de première qualité, du moins de qualité moyenne. Mais ces matériaux, de compositions si diverses, ne contiennent en réalité qu'une très faible proportion de corps susceptibles de brûler, et encore cette proportion est-elle éminemment variable avec les saisons, ainsi que la quantité d'eau qui les imprègne ou entre dans leur constitution.

Les fervents de l'incinération comptent sur l'auto-combustibilité des immondices et prétendent réaliser une bien meilleure utilisation de ces débris en les brûlant pour produire de la vapeur et, par suite, de la force motrice, plutôt que de les user à faire pousser des choux et des petits pois. Malheureusement, comme les gadoues ne se consomment pas d'elles-mêmes, ou fort peu du moins, et qu'il faut brûler du charbon pour les incinérer, on se demande s'il ne serait pas plus logique et plus simple d'utiliser ce charbon pour produire directement la force motrice.

Les mêmes objections ne se présentent pas lorsqu'il s'agit de la destruction par le feu des déchets et débris putrescibles, dans les grandes cliniques médicales, les hôpitaux, les casernes, les usines de désinfection et les abattoirs. Outre qu'il ne s'agit plus là de volumes comparables aux immondices récoltés sur la voie publique, on ne saurait utiliser d'autres procédés plus expéditifs et plus sûrs pour se débarrasser de déchets d'un caractère plus ou moins nocif et contagieux.

Les fours utilisés à cet effet doivent être appropriés à la nature des débris à traiter, et l'on comprend que les dispositifs varient dans une certaine mesure, suivant qu'il s'agit d'incinérateurs pour hôpitaux, pour établissements de désinfection et lazarets, ou encore de véritables crémateurs pour abattoirs.

Quelle que soit d'ailleurs la destination de ces appareils, ils se composent toujours nécessairement d'un massif en maçonnerie, d'une grille où l'on fait brûler le combustible nécessaire à l'incinération, d'une sole supportant les matières traitées et de canaux pour l'évacuation des fumées.

Il convient de noter aussi que, malgré les dispositifs les plus efficaces pour opérer une combustion aussi complète que possible, ces fumées contiennent encore des vapeurs et des parcelles de matières organiques qui ont échappé à l'incinération et qui sont susceptibles de répandre au dehors des odeurs désagréables et des miasmes nocifs. Il est donc indispensable de munir les fours d'un foyer auxiliaire placé à la suite du foyer principal, sur le parcours des fumées, et dont la flamme vive et oxygénée vient brûler celles-ci, en leur faisant subir une dernière action épuratrice, avant leur évacuation dans l'atmosphère.

Ces installations de fours incinérateurs sont de plus en plus employées, surtout en Allemagne, où l'on utilise principalement l'appareil du système Kori.

Un pareil four se compose d'un foyer, d'une chambre de combustion, d'une chambre à fumée et des carneaux conduisant les produits de la combustion à la cheminée. La chambre de combustion, placée entre le foyer et la chambre à fumée, présente une sole inclinée formée par une voûte ajourée.

On charge les débris par une bouche extérieure située dans l'axe de la chambre de combustion ; ces matières sont ainsi soumises à l'action des flammes qui traversent en partie les ouvertures de la sole ajourée, en même temps qu'elles sont enveloppées par la masse du flux de chaleur, qui contourne la base de la sole et remplit la chambre de combustion.

Les fumées et gaz provenant de l'opération s'échappent dans la chambre superposée, en partie par des ouvertures ménagées dans la voûte supérieure, en partie par l'extrémité ouverte qu'ils contournent pour se répandre dans cette chambre et, de là, se rendre par des carneaux verticaux, situés de chaque côté du four, au collecteur et à la cheminée d'évacuation.

On voit que ces flammes et produits de la combustion suivent un parcours en forme de Z, traversant d'abord de droite à gauche, par exemple, à partir du foyer, le carneau ménagé sous la sole de la chambre de combustion ; se renversant ensuite pour traverser cette chambre de gauche à droite ; puis se retournant, au-dessus de la voûte, pour passer dans la chambre à fumée, en sens inverse.

A chaque coude ou changement de direction, sont disposés des tuyères et des orifices d'appel qui amènent, dans les flammes, de l'air fortement chauffé au contact des parois, en vue de parachever la combustion des matières volatiles entraînées dans le courant.

Enfin, le foyer auxiliaire, destiné à brûler les dernières traces de matières organiques en suspension dans les flammes, est disposé à la partie inférieure du four et au confluent des courants gazeux débouchant des carneaux verticaux dans le collecteur.

Les fours sont établis en sous-sol et seule la partie correspondant à la bouche de chargement émerge au-dessus du rez-de-chaussée. La maçonnerie extérieure est exécutée en briques réfractaires ; celle extérieure en maçonnerie ordinaire est revêtue extérieurement d'un parement en briques vernissées, afin d'en permettre le maintien en parfait état de propreté. Les fours de ce système, en usage dans l'hôpital Virchow, à Berlin, ont 3 m. 50 de longueur, 1 m. 82 de largeur et 3 m. 75 de hauteur, y compris 2 m. 20 dans le sous-sol. Les frais de premier établissement se sont élevés à 4.000 francs environ par four.

Ces fours, au nombre de deux, permettent d'incinérer par jour, d'une manière normale, 2 mc. 1/2 de matières, comprenant des restes d'opérations, des pansements et bandages usés, des animaux d'expérimentations, des balayures et déchets de toutes sortes.

Un four d'un système analogue est installé dans l'usine municipale de désinfection de Leipzig ; il est utilisé principalement pour détruire les objets dont la valeur est négligeable ou, auxquels la désinfection enlèverait toute valeur. Cet appareil, du genre Kori, ne diffère du précédent que par une chambre de combustion à sole horizontale et présentant une grande capacité pour loger aisément les objets à traiter qui, par leur nature, sont relativement plus volumineux que pesants.

Dans les abattoirs, il est nécessaire d'employer de véritables crémateurs pour brûler les débris d'animaux et de viande. Les appareils établis par M. Kori à l'abattoir d'Essen sont disposés en vue de traiter non seulement les déchets courants, mais aussi des corps entiers d'animaux et, en outre, des détritiques liquides tels que le mucus intestinal des bêtes abattues, dont la destruction est particulièrement difficile.

A cet effet, le type de four adopté comporte une chambre supérieure de fumée notablement développée, dont la sole forme un véritable bassin que l'on charge des déchets liquides par une bouche située à l'arrière du four, à la hauteur de la chambre. Dans le fond du bassin est adaptée une soupape dont la tige peut être manœuvrée de l'extérieur. Les flammes et les gaz de la combustion, après avoir agi sur les déchets solides emmagasinés dans la chambre principale, viennent passer au-dessus du bassin, dont le contenu s'évapore en partie et s'épaissit. Lorsque ce produit a atteint la consistance voulue, on soulève la soupape, pour le faire écouler dans la chambre de combustion, où l'incinération s'achève.

Ces fours, de 4 mètres de longueur, sont assez puissants pour traiter de 1.500 à 3.000 kilogrammes de déchets par jour, et l'on peut évaluer la dépense de combustible nécessaire à 8 pour 100 environ du poids des matières incinérées.

**

Les planchers en ciment armé tendent à remplacer de plus en plus les hourdis en plâtre et plâtras supportés par des solives en fer. Ces derniers, en effet, s'ils ont l'avantage du bon marché, ont de graves inconvénients, tels que celui de former des fissures dans les plafonds, et surtout de produire la dislocation des constructions, par la dilatation des solives métalliques en cas d'incendie.

Les planchers en ciment armé ne sont pas non plus exempts d'inconvénients ; leur construction comporte l'établissement de solives qui nécessitent, pour être masquées, la confection d'un faux plafond ; le retrait du ciment produit des fentes, et le plâtre n'a qu'une adhérence médiocre sur les matériaux mis en œuvre dans ce genre de construction.

Les inconvénients inhérents à ces divers systèmes de planchers paraissent avoir été supprimés, en grande partie tout au moins, par le mode de construction qu'a imaginé M. E. Aragon, ingénieur des arts et manufactures. Ce procédé est une heureuse combinaison des hourdis en poterie et du ciment armé, qui permet d'obtenir un plancher creux, d'un seul bloc, formant une dalle unique, sans saillies, ni vides, et présentant une bonne adhérence au plâtre.

Pour constituer ce plancher, on emploie des briques creuses que l'on dispose en damier sur une forme provisoire en bois, en ayant soin de laisser des intervalles de 3 à 4 centimètres, tant dans le sens transversal que dans le sens longitudinal.

On dispose alors dans les intervalles longitudinaux des barres crénelées ou rondes ordinaires, qui constituent l'armature principale du plancher. Puis, au-dessus de ces pièces

de fer, des barres de diamètre beaucoup plus faible sont posées dans les intervalles transversaux. On forme ainsi une sorte de treillis dans lequel le premier système de barres joue le rôle de poutrelles, et le second celui de barres de répartition de la charge sur l'armature principale.

Le mortier de ciment gâché sur place dans des auges est ensuite coulé le long des joints, et le garnissage est assuré au moyen de balais de crin. De cette manière, non seulement des intervalles sont complètement garnis de ciment sur toute leur hauteur, mais il se fait encore une certaine pénétration du mortier, dans l'intérieur des briques, qui produit la soudure de ces matériaux deux à deux et assure leur liaison longitudinale continue.

*.

Le plancher est aussi formé d'une dalle unique encastrée sur sa périphérie de 8 à 10 centimètres dans les murs de la pièce, sans poutres, ni solives, et sans autre appui que les murs de refend.

On conçoit qu'un pareil système permet de répartir les charges sur les murs d'une façon plus uniforme que dans le cas des planchers ordinaires, qui concentrent les charges sur les points d'appui des charpentes. Il en résulte que les murs, étant soumis à une moindre fatigue, peuvent avoir une épaisseur réduite et donner lieu aussi à une économie sensible des frais de construction.

Le plancher creux en briques et ciment armé jouit donc de tous les avantages des autres systèmes, sans en avoir les inconvénients. Ces avantages peuvent se résumer ainsi : suppression du fendillement des plafonds et de toute tâche de rouille sur le plâtre, du fait de l'absence des poutrelles en fer ; adhérence parfaite du plâtre sur la brique, qui constitue la surface inférieure de la dalle ; excellent isolement au point de vue de la sonorité et de la transmission de la chaleur, puisque les briques creuses forment, en fait, un matelas d'air stagnant ; économie résultant de la nature des matériaux employés, qui consistent en briques légères du commerce et en barres de fer des modèles les plus simples et les plus courants utilisés dans l'industrie.

Des essais effectués au laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées, sur des dalles en briques et ciment armé, du système de M. E. Aragon, ont montré que ce système de construction ne le cédait en rien, au point de vue de la résistance, aux autres procédés de construction en ciment armé.

C'est ainsi qu'une dalle ayant une portée de 3 m. 50, une largeur de 1 m. 10 et une épaisseur de 11 centimètres, ne reposant que sur deux côtés, a pu être chargée, au bout de quarante-neuf jours de durcissement, de 192 kilogrammes par mètre carré, et n'a donné, sous cette charge, qu'une flèche maximum de 3 millimètres. La rupture n'a pu être obtenue que sous la charge de 800 kilogrammes, représentant quatre fois l'effort pour lequel la dalle avait été calculée.

Ce procédé semble donc joindre à tous les avantages pratiques et économiques toute la sécurité désirable au point de vue de la stabilité et de la résistance. Il constitue un nouveau mode de construction très intéressant et qui est appelé, croyons-nous, à rendre de signalés services aux architectes et entrepreneurs, dans un grand nombre d'applications.

DARYMON.

A L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

L'Ecole régionale d'Architecture de Lyon continue de tenir la tête des Ecoles de province.

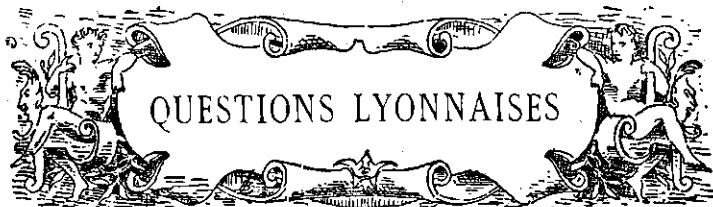
L'admission a donné à Lyon des résultats fort heureux : M. CAMPANT a obtenu à Paris la meilleure note d'architecture, 14, et s'est vu classé 7^e à la réception finale. Puis, sont reçus : MM. CHOMEL, BAJARD, RIBOLLET, LAMBERT, BERTHOUX.

Pour un projet d'*Hôtel de l'Enregistrement*, 4 élèves ont obtenu une seconde mention : MM. MONCORGER, GIROUD, DUCHAMPT et ROUX-SPITZ.

Sur projet d'éléments analytiques : M. FOREST.

Enfin, pour l'ornement modelé, MM. BOVIER et GIROUD, et, pour le dessin d'ornement, troisième médaille à M. GOSSELIN, et mentions à MM. MONCORGER et DUCHAMPT.

Au concours d'archéologie, des mentions ont été décernées à MM. LAMBERT, BERTHOUX, CHOMEL, FOREST, RIBOLLET, MONCORGER.



A PROPOS DU RÉSEAU DE L'EST DE LYON

A la suite de nos différents articles sur le remaniement des voies ferrées lyonnaises, nous avons reçu d'un de nos lecteurs l'intéressante lettre que nous reproduisons ci-après.

« Sous le titre « Transformation du réseau de l'Est », j'ai lu dans un quotidien un article, extrait de *la Construction lyonnaise*, présentant un projet très élégant de la suppression des passages à niveau sur la ligne de l'Est de Lyon.

« Le transport du terminus de cette ligne à la gare des Brotteaux eût été facile au moment où le P.-L.-M. supprimait lui-même ses différents passages à niveau et ce transfert eût été des plus utiles pour les voyageurs empruntant la ligne de l'Est.

« Mais actuellement, au moment où le P.-L.-M. vient de terminer une série de travaux très importants dans les quartiers de la Guillotière et des Brotteaux, il ne semble pas que l'on puisse lui demander de remanier ses nouvelles voies, surtout avec la perspective d'un résultat très incertain.

« Ne croyez-vous pas qu'il soit plus facile et plus économique d'obtenir, si la Compagnie de l'Est est décidée à reporter son terminus à Villeurbanne, que l'exploitation du tronçon abandonné soit faite par la Compagnie O.-T.-L. ?

« Ceci est l'idée ; quant aux détails, il conviendrait de les soumettre à une étude sérieuse. Mais l'on conçoit que si l'O.-T.-L. électrifierait cette section (gare de Villeurbanne-avenue Félix-Faure), il pourrait raccorder cette ligne avec ses voies, soit de la rue du Dauphiné, soit de l'avenue Félix-Faure, et établir un service de tramways qui, partant de la gare de Villeurbanne elle-même, se rendrait soit à la gare de Perrache, soit au centre de la ville. Pour acheminer les wagons de marchandises à la gare de la Part-Dieu, la Compagnie de l'Est pourrait se réserver ce service qu'elle effectuerait de nuit, ou bien la Compagnie O.-T.-L. aurait aussi cette entreprise, faite au moyen de locomotives électriques et dans des conditions telles que la circulation sur les voies publiques ne serait nullement entravée.

« Il ne faut pas oublier que les magasins militaires sont établis près de la gare de l'Est et qu'ils demanderont toujours à être parfaitement raccordés avec le chemin de fer. Dans l'hypothèse que je vous soumetts, il n'y aurait rien de changé dans les installations existantes, mais l'O.-T.-L., devenant propriétaire de toutes les voies environnant la gare de l'Est, les modifierait de telle façon que le mauvais état de ses voies actuelles, entre le P.-L.-M. et la ligne de l'Est, sur la ligne Bellecour-Bon-Coin, serait grandement amélioré, pour le plus grand profit de son matériel et le bien-être des voyageurs.

« Il me semble qu'il y a là une idée à mûrir. Je vous prie de vouloir bien le faire et d'agréer, etc. »

Il paraît bien que l'idée de notre aimable correspondant soit à mûrir, mais comme rien ne peut être fait dans ce sens sans le consentement tacite des Administrations en cause, dont nous ne connaissons évidemment pas les intentions, nous ne pouvons que soumettre cet intéressant projet à l'attention de la Municipalité et des intéressés.

Bien entendu, ce ne serait qu'un cas où il serait réellement question de changer le terminus de la ligne de Crémieu que l'on pourrait songer aux diverses combinaisons, déjà élaborées d'une façon succincte ; mais, d'après l'examen que nous avons fait, il nous paraîtrait de beaucoup préférable d'adopter la solution soudant le réseau de l'Est à la gare de Perrache, par un raccordement Pont de la Guillotière-passage à niveau Sans-Souci, à peu près parallèlement à la rue du Dauphiné et à travers les terrains militaires.

SINÉD.

UNE STATUE DE JEANNE D'ARC A LYON

De la statue de Jeanne d'Arc et de la partie architecturale du monument, qu'on est en train d'élever en l'honneur de la « sainte du patriotisme » à l'église Saint-Vincent de Lyon, nous ne pouvons pas encore parler. Il nous faut attendre l'inauguration... Respectons le désir de l'architecte, M. Bourbon. Mais, les travaux étant en cours d'exécution, il n'y a pas indiscretion, semble-t-il, à souhaiter leur prompt achèvement.

C'est entendu ! Rien de ce que nous avons pu apprendre ne sera divulgué. Cependant, quel que soit l'angle sous lequel on se place, la nouvelle ne saurait déplaire. Outre que cela procure du travail à certaines corporations du bâtiment, une autre considération s'impose. Lyon possèdera une œuvre d'art digne d'attirer l'attention de ses visiteurs, car la statue sortira de l'atelier de M. Larrivé, prix de Rome, dont les envois au Salon lyonnais sont fort goûtés chaque année.

Avant que cette Jeanne d'Arc ne soit transportée sur les bords de la Saône, peut-être lirons-nous l'impression d'un confrère parisien, qui la saluera au départ. En tout cas, les Lyonnais auront le charme de la posséder dans un cadre préparé spécialement pour elle.

Nombreuses sont les œuvres inspirées par la grande Lorraine à d'éminents statuaires. Ce n'est pas une erreur de dire que chaque génération d'artistes l'a représentée. Cela ne prouve-t-il pas que l'art ne fleurit avec splendeur qu'à la condition d'avoir ses racines dans une pensée profonde ? Après la statue de Jeanne d'Arc de Rude au jardin du Luxembourg, après celle de Frémiet érigée sur la place des Pyramides, en face des Tuileries, après celle d'Antonin Mercié et de tant d'autres, voici celle de M. André Vermare qui, ces jours derniers, a été placée dans l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome, voici une autre du même sculpteur pour la cathédrale d'Orléans, enfin celle de M. Larrivé nous est promise.

Nous aurons le plaisir d'apprécier cette dernière œuvre, quand le moment sera venu.

La statue exécutée par M. Vermare pour Rome, acquise par souscription publique, a été décrite par *la Construction moderne* en ces termes : « Jeanne est debout, vêtue de son armure et l'épée au côté, mais la tête nue, elle lève les yeux au ciel et serre de ses deux mains sur la poitrine la hampe de sa bannière. Ainsi est symbolisée la double mission, religieuse et patriotique, de l'héroïne.

« L'expression de la physionomie, où se lisent la foi, la confiance et la volonté, est des plus heureuses. L'attitude est pleine de noblesse, quoique simple et naturelle. En outre, M. Vermare, sans tomber dans la vulgarité, a su donner à l'héroïne des traits qui rappellent son origine populaire. Il a fait, de plus, une étude attentive du costume, dont la vé-

rité ajoute encore à l'intérêt de cette œuvre remarquable. »

La *Construction moderne* ajoute : « On en pourra voir une réplique — un peu différente, il est vrai — à la cathédrale d'Orléans, pour laquelle le gouvernement a chargé M. Vermaire d'exécuter un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc. Ce monument comprendra toute une partie architecturale : un grand soubassement où un bas-relief rappellera la délivrance d'Orléans, surmonté de deux léopards héraldiques, — les léopards de l'Angleterre, — qui supporteront le socle sur lequel se dressera la statue de la grande libératrice de la France. »

Assurément, le sujet ne manquera pas d'intérêt : pénétrer l'idée maîtresse du monument de l'église Saint-Vincent, en considérer l'interprétation par les différents artistes qui y auront étroitement collaboré, je dirais même la traduction à l'aide de leurs différents moyens ; c'est là ce que nous permettra de faire cette nouvelle œuvre, dans quelques semaines.

A. TUOTIOP.

CONCOURS

LYON

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

Les sujets du concours de la Société Académique d'Architecture de Lyon pour 1910 sont les suivants :

Architecture : *Ecole d'enseignement technique des apprentis des industries du Bâtiment*, pour la Ville de Lyon.

Art décoratif : *Kiosque d'attente pour le public dans les stations de tramways de Lyon*.

La Commission des concours est composée de MM. Rogniat, président, Tony Garnier, Roux-Spitz, Meysson, Antoine Sainte-Marie Perrin, membres élus, et Jamot, membre de droit, comme rapporteur du concours biennal d'archéologie.

Les sujets du concours d'art industriel seront indiqués ultérieurement.

RUFISQUE (SÉNÉGAL)

WARF EN CIMENT ARMÉ

Prochainement sera ouvert, au Sénégal, un concours pour la construction d'un warf en ciment armé à Rufisque. Le montant des travaux s'élève à 260.000 francs, avec un cautionnement provisoire de 4.500 francs et définitif de 9.000 fr.

Tous renseignements sont fournis à l'Inspection générale des Travaux publics, au Ministère des Colonies et à la Direction des Travaux publics du Sénégal, à Saint-Louis.

L'ARCHITECTURE DES ÉDIFICES SCOLAIRES

M. Frantz Jourdain, rapporteur de la Commission d'Architecture de l'Art à l'École, trouve détestable le modèle d'école expédié des « Beaux-Arts » aux quatre coins de la France. Les écoles rurales ressemblent à des réductions de sous-préfectures, à de petits temples de l'ennui. Il est difficile de remédier à cet état de choses, car toute demi-mesure serait néfaste ; l'unité devant être la qualité primordiale d'une œuvre d'art, comment introduire, par exemple, une frise moderne dans une école de style officiel ?

La rénovation, pour être utile, doit être complète ; il ne faut pas hésiter à entrer en lutte contre la routine de l'État, du Département, de la Commune. Ce ne sont pas les idées qui manquent ; de jeunes architectes se sont déjà préoccupés de la question : ils ont compris qu'il fallait abandonner cette maison d'école traditionnelle, dont les exemplaires, indéfiniment reproduits, viennent donner, dans chaque village de France, la note maussade et officielle : ils veulent plier sa structure aux exigences climatiques et esthétiques du

pays ; et M. René Maillol projette pour Sidi-Aïssa (Algérie) une école dans le style mauresque, tandis que M. Sautereau a l'audace charmante d'en construire une, à Jussac (Haute-Vienne), qui garde l'aspect d'une maison paysanne. Au concours pour la construction d'un groupe scolaire à Saint-Cyr (Rhône), MM. Cateland frères avaient présenté un projet conservant la physionomie des constructions rurales du Mont-d'Or lyonnais, qui s'harmonisait avec le paysage. Ce projet, bien qu'il n'ait pas été retenu pour l'exécution, exposé au Salon de 1909, y a été très remarqué et a recueilli de nombreux suffrages.

Hors de France, à Stuttgart, en particulier, il existe des projets plus complets encore de maisons d'école rustiques véritablement faites pour les enfants et telles qu'ils auraient pu les rêver. En Angleterre, une agglomération rurale se trouverait déparée et deshonorée si un type de bâtiments analogue aux nôtres lui était imposé pour ses écoles, et si l'architecte n'avait pas la possibilité d'en marier la silhouette avec celle des cottages environnants. Pour connaître ce qui se fait en Suisse en ce genre et voir quelle heureuse diversité est apportée dans ces édifices, il suffit de se reporter à l'ouvrage de M. Henry Baudin, architecte à Genève, *Constructions scolaires en Suisse*, que la *Construction Lyonnaise* a déjà signalé dans ses numéros du 1^{er} janvier et 1^{er} février 1908.

Il est grand temps que les architectes français commencent à « inventer », dans cette matière comme dans les autres, et cessent de « copier ».

Les Granits Artistiques et leurs Emplois

Le travail des pierres et granits constitue, souvent, une industrie des plus délicates ; surtout quand il a pour objet de construire des objets d'une certaine valeur artistique. Dans ce domaine, indépendamment d'un outillage perfectionné et susceptible de traiter les matériaux d'une façon irréprochable, il importe, en outre, d'être sans cesse à la recherche de formes originales, d'un goût éclairé et sûr. Tout en ne dédaignant pas absolument les types que les anciens ont su illustrer, il convient, néanmoins, de s'affranchir d'une trop grande servitude en s'efforçant de rafraîchir la routine par des procédés nouveaux, par de véritables créations.

A l'Exposition de Nancy, nous avons eu la bonne fortune de constater que certains modèles de granits sculptés, que certains travaux d'un haut intérêt comme finesse d'exécution, manifestent un effort remarquable vers une fabrication absolument soignée, tant dans le choix des matériaux que dans celui des formes et des motifs. Ces travaux — qui montrent que l'exploitation des granits artistiques fait l'objet, de la part de certaines maisons françaises, de recherches et d'efforts tout à fait consciencieux — provenaient de la maison Perrin, de Pouxieux (Vosges).

Cette maison, qui exploite une usine à vapeur dans cette localité, possède des carrières à Cornimont, où elle a en outre une succursale, ainsi qu'à Lyon, où son important dépôt est dirigé par M. Georges Perrin (1). Elle exécute les travaux d'art et d'architecture en employant les pierres et granits provenant des Vosges ou de l'étranger. C'est ainsi qu'elle fabrique des vases, urnes, pilastres et colonnes, ainsi que des bordures, marches et seuils en marbre et en pierre ; elle fait aussi les entourages en fer et en fonte.

Elle a, comme spécialité, la fabrication des monuments funéraires en granits polis, français ou étrangers : chapelles, caveaux de famille. Grâce à des procédés perfectionnés et à un outillage de premier ordre, elle parvient à donner à la matière travaillée un poli inaltérable.

Elle a exposé, comme nous le disions plus haut, des travaux d'art d'une grande beauté. Citons, par exemple, une couronne en granit moucheté noir et blanc, des Vosges ; dont

(1) « Au Granit Vosgien », 15, place Jean-Macé, Lyon.

la difficulté d'exécution et la valeur artistique ne pouvaient manquer d'être appréciées des hommes du métier. Ce travail en effet, permet de constater avec quelle finesse, quelle légèreté, on est arrivé à sculpter le granit et à détacher, si gracieusement, ces feuilles de chênes, ainsi que leurs glands, qui composent la couronne.

Mentionnons, également, comme pièce digne d'attention, une corbeille en rose de Bohême, pièce remarquable à tous égards, et surtout au point de vue du travail.

L'esprit se représente assez difficilement quels prodiges d'adresse et de précision il faut déployer pour arriver à donner, à une pierre dure, inerte et terne, le coloris, la grâce et la flexibilité de choses vivantes, de fleurs et de feuilles. Mais l'évidence est là, et l'on ne peut que s'incliner devant un résultat que l'on imaginait impossible, faute de pouvoir se représenter congrûment les moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

Certes, ces moyens expliqués, l'on est peut-être amené, par une réaction naturelle de l'esprit, à trouver cela tout simple, ce que l'on comprend paraissant toujours simple.

Mais il n'en reste pas moins que c'est là un genre de travail qui exige de grandes capacités et, en outre, un véritable instinct artistique. Il faut, en effet, des qualités exceptionnelles pour donner à une matière, dépourvue de toute expression native et qui, de plus, se montre plutôt rebelle aux efforts tentés en vue de lui en donner une, des caractères précis et pleins d'expression. Les pièces qui sortent des ateliers Perrin, grâce à ces qualités, réussissent à atteindre un haut degré et une grande valeur dans cet ordre d'idées. C'est ce qui explique la réelle notoriété et la vogue dont elles jouissent auprès des hommes de l'art et auprès des particuliers amateurs de belles décorations et de motifs architecturaux d'un goût artistique, et ce qui leur valut une médaille d'argent à l'Exposition.

M. MULLER.

(Revue internationale de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture.)

La Descente du Rhône

Au cours de son récent séjour à Lyon, M. Millerand, ministre des travaux publics, entretenu de la question du transport des touristes sur le Rhône, a promis à notre Syndicat d'Initiative son concours et celui de l'Office du Tourisme. Nous verrons bien !

Le voyage de Lyon à Avignon sur les eaux du Rhône devrait constituer une des principales attractions touristiques de la région du Sud-Est. Le service des *Gladiateurs*, qui existait il y a quelques années, a dû disparaître devant l'indifférence du public. Tel s'en désintéressait qui eût fait volontiers le parcours si le Rhône avait coulé en terre étrangère.

Il faut reconnaître que nous avons une inaptitude singulière pour la mise en valeur des beautés naturelles de notre sol.

Les touristes parcouraient depuis longtemps les vallées et les cols de la Suisse alors que notre Tarentaise et notre Maurienne n'étaient encore fréquentées que par leurs montagnards. Il a fallu toute l'activité du Touring-Club pour secouer la routine des hôteliers de petites villes et leur apprendre à consulter les goûts de la clientèle étrangère. Trop souvent ce qui se passe chez nous ne rencontre qu'indifférence. Nous laissons aux étrangers venus à Lyon le soin de visiter notre merveilleux musée des tissus. A quelques lieues de nos portes, nous regardons s'écrouler le bourg féodal de Pérouges, que les Suisses eussent plutôt reconstruit pierre par pierre, créant là un profitable centre de pèlerinage pour les amis du passé.

Le Rhône a connu cette indifférence.

Au XVIII^e siècle, coches d'eau et diligences partant de Lyon allaient en deux jours à Avignon, en sept jours à Soysse. Il y a quelques années des services de bateaux à vapeur reliaient notre ville à la Savoie et à la Provence. Le public oublia de les fréquenter. L'étranger les ignorait. Faute de passagers, ces entreprises végétèrent, puis disparurent.

Aujourd'hui, entre Lyon et Avignon, les bords du Rhône voient passer quelques chalands et remorqueurs ou les yachts de quelques riches Anglais en route vers la Riviera.

Et pendant que le Rhône est désert, le Rhin, durant la belle saison, voit défiler chaque jour entre Mayence et Cologne, sur une puissante flottille, des centaines de touristes allemands, anglais, français. Groupés sur le pont de véritables paquebots, ils passent, Bædecker en main, la revue des burgs et des cités qui se succèdent sur les bords du fleuve légendaire.

La descente du Rhin est incontestablement chose superbe, sinon sur tout le parcours de Mayence à Cologne, du moins entre Bingen et Coblenz. Vieilles légendes, histoires de guerre surgissent à chaque détour des collines où s'étagent les vignes fameuses. C'est la triste Tour de la Souris, Pfalz sur son île, la fière silhouette de Caub ; c'est le défilé héroïque des burgs à demi écroulés au sommet de leurs rochers, Rheinstein, Sonneck, Stolzenfels, Schonburg, Oberwesel, Drachenfels, où revit le souvenir des luttes d'antan pour la conquête du fleuve, où la haine des chauvins rhénans va s'alimenter devant les pierres encore noires des incendies allumés par les piquiers et les cavaliers de Turenne.

Et les profondes eaux du fleuve semblent devenir plus sombres au pied du rocher escarpé où chanta la Lorelei...

Commencé à Mayence, où revit encore le souvenir de Kléber, le voyage s'achève par l'arrivée à Cologne, cité impériale, aux nombreuses églises, que dominent les flèches de son orgueilleuse cathédrale.

Mais notre Rhône ! Entre la riche cité lyonnaise et les plaines provençales, que de jouissances artistiques ses bords réservent à ceux qui se confient à ses flots !

Vienné, antique cité, déjà capitale des Allobroges lorsque les Romains vinrent en Gaule, accroche ses maisons aux rochers ; sa vieille cathédrale regarde par-dessus le Rhône la tour de Sainte-Colombe que construisit Philippe le Bel. Au bas des fameuses côtes du Rhône, dominées par les sommets bleuâtres du Pilat, les petits villages se blottissent : Ampuis, dont les Romains chantaient les vins ; Condrieu, pillé par les Viennois, assiégé par les Tard-Venus, saccagé par les Huguenots, patrie des rudes Mariniers que Mistral célébra.

Dans ces régions que dévastèrent les guerres religieuses du XVI^e siècle, les châteaux ruinés ou vétustes devant lesquels le Rhône défile racontent tous aux voyageurs des histoires touchantes ou atroces. Après les ruines de la Bâtie et d'Izerand, les tours de Châteaubourg, c'est Saint-Vallier aux terrasses duquel la belle Diane de Poitiers s'accouda, Tournon, deux fois prise d'assaut. Les débris du Donjon de Crussol, ensanglanté et détruit par l'implacable baron des Adrets, dominant Valence.

Voici Soyons, Charmes, Beauchastel, Saint-Laurent du Pape, Pierregourde, où tant de braves s'entrégorgèrent, vieille abbaye de Cruas, forteresse de Rochemaure, aussi romantique que le plus romantique des burgs rhénans.

Le gouffre de Gourmer où, quand vient Noël,
Une fois l'an s'entendent les cloches
Au coup de minuit, du couvent de nonnes
Qui, au temps passé, y fut englouti (1).

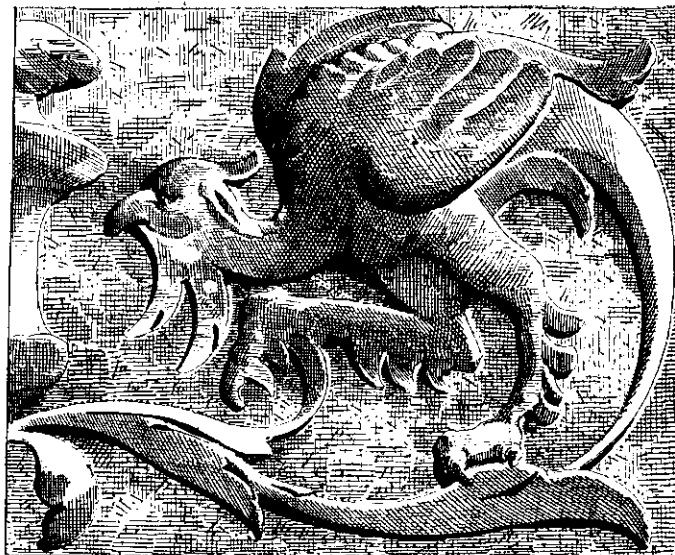
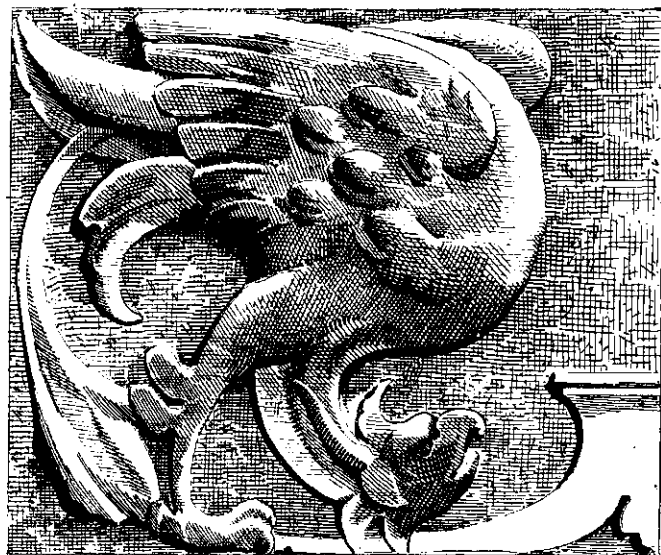
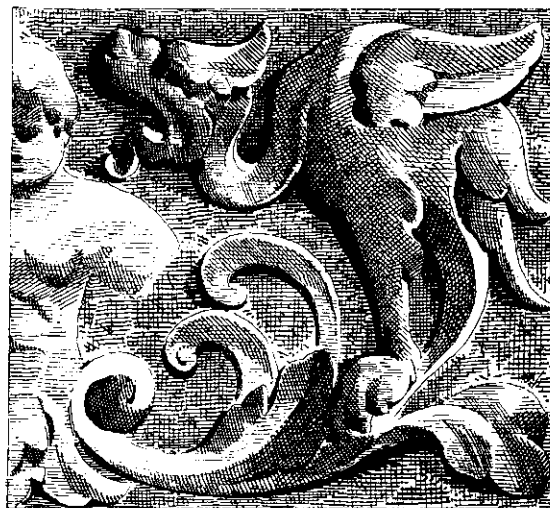
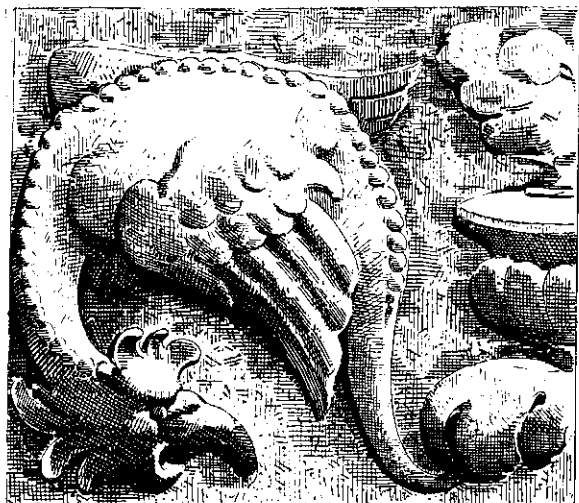
Les eaux du fleuve reflètent en passant la Tour carrée de Montélimar dont les femmes, conduites par une jeune fille, Margot Delaye, firent reculer les reîtres de Coligny ; Viviers, avec ses vieux monuments et ses vieux remparts, les crêtes dentelées des falaises de Donzère, Bourg-Saint-Andéol, main-

(1) Mistral, le Poème du Rhône.

tes fois saccagé par les ligueurs ou les huguenots, Pont-Saint-Esprit et son pont « porte sainte de la Provence », que construisirent au XIII^e siècle les Frères Pontifes.

Le Rhône coule alors, dominé à gauche par les Alpes dauphinoises et le Ventoux, à droite par les monts du Vivarais et le Mézenc. Et toujours, petites villes coquettes, modestes villages, châteaux témoins d'âges disparus se succèdent.

Devant un colossal entassement de tours
Que le soleil couchant enflamme et peint,
De splendeur royale et empourprée,
C'est Avignon et le Palais des Papes !
Avignon ! Avignon sur sa Roche géante,
Avignon ! la sonneuse de la joie,
Qui, l'une après l'autre, élève les pointes
De ses clochers tout semés de fleurons.



DÉTAIL DES CAISSONS ORNANT L'ESCALIER DU PALAIS DES ARCHEVÊQUES DE TOLÈDE A ALCALA DE BENARES (Espagne)

Ce palais est l'œuvre du célèbre Alonzo Berruguete, né vers 1480 à Paredes de Nava, près de Valladolid, mort en 1561. Elève de son père, Pedro Berruguete, il appartenait à cette robuste pléiade d'artistes des XV^e et XVI^e siècles, à la fois peintres, sculpteurs et architectes, qui couvrirent l'Europe de merveilles. Après un séjour en Italie, vers 1503, où il travailla à Florence et à Rome sous la direction de Michel Ange, il revint en Espagne vers 1520 et y construisit ou décora un grand nombre d'édifices. Malgré son séjour en Italie, il sut garder une facture très personnelle qui l'impose à l'admiration, de la postérité, surtout comme sculpteur.

Voici Montdragon, théâtre de sanglants combats, les ruines éloquentes de Mornas et de Gigon, les tours de la Barasque et de Montfaucon, Chateaufort-du-Pape.

Et c'est enfin le grandiose et inoubliable décor de l'entrée du Rhône à Avignon, cité qui fut burgonde, sarrazine, impériale, qui lutta contre les rois de France et fut achetée par les Papes, que Louis XIV prit deux fois et que mitrilla l'armée révolutionnaire. Elle se présente avec les tours massives du Palais pontifical, les clochers de ses églises, la masse imposante de ses remparts. Son pont légendaire la prolonge au-dessus du fleuve. Sur l'autre rive, le vieux fort Saint-André fait sentinelle.

C'est ce merveilleux voyage qu'il importe de rendre possible. Mais il ne suffit pas de chercher à rétablir les services de navigation disparus. Il faut surtout, par une publicité intelligente et opiniâtre, apprendre aux touristes français et étrangers que la descente du Rhône constitue un inoubliable voyage, autrement intéressant qu'une ascension en funiculaire au Righi ou aux roches de Naye.

Des tours de Fourvière et de Saint-Jean, à celles des Doms et du Palais des Papes, le touriste qui se confiera aux eaux du Rhône verra, en quelques heures, se succéder d'inoubliables sites. Il débarquera, en terre provençale, à proximité des richesses artistiques d'Arles, d'Orange, de Nîmes et d'Ai-

gues-Mortes. L'intérêt de Lyon, aussi bien que celui de nos voisines méridionales, commandent que l'impossible soit fait pour réaliser un projet que nos pères avaient su mener à bien.

(Salut Public.)

Martin BASSE.

A PROPOS DES INONDATIONS

Dans l'unanime concert de sympathies et de secours qu'ont fait naître par toute la France et à l'étranger les effroyables désastres et les misères sans nombre causés par les inondations, *la Construction Lyonnaise* croit superflu de faire un spécial appel à ses lecteurs auxquels les quotidiens, lus avec avidité, ont déjà offert les moyens de venir en aide aux malheureuses victimes, trop nombreuses, hélas ! dans notre région.

A côté de l'aide pécuniaire que chacun voudra apporter aux sinistrés, il appartient plus spécialement à une catégorie de nos lecteurs d'étudier les moyens de parer pour l'avenir aux conséquences désastreuses du retour de pareilles catastrophes.

Dans *le Bâtiment*, M. Stanislas Ferrand trace aux architectes et aux entrepreneurs un programme de défense en vue duquel il leur serait facile de se concerter. La cote maxima de la dernière crue, rattachée aux rues et aux maisons, serait la base d'un nouveau règlement à instituer. Une réunion de professionnels, sans attaches officielles et surtout sans autre ambition que le bien à accomplir, apporterait son expérience à rédiger le code d'une ville modèle.

Déjà, en présence du deuil national qui sème deuils et ruines sur la France entière, M. Christie, vice-président de la Société nationale des Architectes, vient d'adresser au Président du Conseil des Ministres une lettre par laquelle il lui offre de faire appel aux concours des architectes libres, appartenant à des Sociétés comportant de réels constructeurs dans leur sein.

Tous les architectes tiendront à honneur de s'inscrire pour se mettre à la disposition des Pouvoirs publics sous cette forme nouvelle de la bienfaisance et de la solidarité dans le malheur.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exposition d'art décoratif.

Les ouvrages primés à la suite du concours ouvert en mai 1909, entre toutes les Ecoles d'art de France, par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, sont exposés au nombre de quinze, à partir du samedi 29 janvier, jusqu'au mercredi 2 février inclusivement, de 1 à 4 heures, au Palais des Arts, dans une loge de l'Ecole des Beaux-Arts. Entrée place des Terreaux. Sujet : *Un milieu de table.*

Fondation Nicolas Vernon.

Mme Vernon a fait don, en souvenir de son mari, architecte à Lyon, à la Société Académique, d'une somme de 1.000 francs, destinée à la fondation d'un prix de médaille d'or à distribuer à l'élève de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon qui se sera le plus distingué par son travail, son assiduité et ses succès. Ce prix sera distribué tous les quatre ans, sous le nom de « Fondation Nicolas Vernon ».

Banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics de Lyon et de la Région donnera son banquet annuel jeudi 10 février, à 7 heures, à l'Hôtel de

l'Europe. Les adhésions sont reçues au siège de la Chambre syndicale, 8, rue des Archers. La Commission du banquet est composée de MM. Raffenot, Buttin, Jullien et Pacon.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants, pour le Jury du Salon de cette année :

Peinture : MM. Perrachon, Ridet, Rougier, Tollet, Jung, Audras, Euler, Médard, Sicard, Terraire et Fonville.

Sculpture et gravure en médaille : MM. Ploquin, Devaux et Dumas.

Architecture : MM. Desjardins, Pascalon et Cateland.

Arts décoratifs : MM. Félix Desvernay, Desjardins, Roux, Chomel, Lamotte, Rogniat, Cox, Ploquin, Côte et Beaussier.

Commission du Comité d'administration : MM. Bonnaud, Bauer, Rouvière, Mangier, Laurent, Alexandre Pomcet, Aubert et Rogniat.

Nécrologie.

Le 18 janvier s'est éteint à Chartres, où il habitait depuis plus d'un demi-siècle, le doyen des architectes de France, M. Charles FAMIN, grand prix de Rome en 1835. Né le 18 février 1809, M. Famin avait vu célébrer l'an dernier son centenaire, qui avait donné lieu dans la cité carnute à une imposante et touchante solennité, dont *la Construction Lyonnaise* a parlé dans son numéro du 16 février 1909.

Travaux de construction de voies ferrées.

Il sera procédé, le 30 mars 1910, à l'Administration des Chemins de fer portugais, à Lisbonne, à l'adjudication des travaux de construction de la voie ferrée du « Vallo do Sado » et de l'achèvement de la ligne Barreiro-Cacilhas.

Cautionnement : 55.000 milreis.

Le *Diario do Governo*, du 28 décembre 1909, a publié les conditions auxquelles devront se conformer les soumissionnaires.

On peut consulter ce document, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e).

Le porte-plume de poche idéal

Tout le monde convient que le porte-plume à réservoir est très commode, mais beaucoup l'abandonnent à cause de ses imperfections fâcheuses, entre autres les fuites d'encre et les ennuis du remplissage ! L'*Onoto* a supprimé ces désagréments. Il se remplit lui-même automatiquement, sans compte-gouttes, en trois secondes ; on peut le placer dans tous les sens, nulle fuite d'encre n'est à craindre. De là le grand et légitime succès de l'*Onoto* ; tous ceux qui ne l'ont pas encore voudront se le procurer.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ARDÈCHE. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de rectification de la route nationale n° 102, entre les points kilométriques 68,200 et 68,272, au quartier de Pont-Peyroux. La dépense est estimée à 17.000 francs.

— BOUCHES-DU-RHÔNE. — Prochainement, mise en adjudication, à *Rognonas*, de l'entretien des ouvrages de défense de la Durance de 1910 à 1912 (13^e Syndicat), et, à *Aix*, des réparations des dégâts causés aux bâtiments communaux par le tremblement de terre de juin 1909, mont. 370.000 fr., et de l'entretien des chemins vicinaux, de 1910 à 1915, mont. 6.200 francs.

— CÔTE-D'OR. — Réorganisation et extension des salles destinées à recevoir les malades militaires à l'hôpital général de *Dijon*. Mont. 33.468 francs.

DRÔME. — La ville de Die a fait préparer un projet de construction de groupe scolaire au quartier de Pallat ; le devis s'élève à 197.000 francs ; le Ministre de l'Instruction publique a approuvé les pièces de ce projet. — Les travaux d'agrandissement du cimetière de Romans, qui vont être prochainement entrepris, sont évalués 35.000 francs.

ISÈRE. — A Grenoble, parmi les travaux prochains figure la reconstruction de l'école Vaucanson. M. Revol, architecte à Grenoble, a compris la construction d'une voie centrale couverte dans le projet d'ouverture de la rue Joseph-Jay. On annonce, pour le 2 mai prochain, la mise en adjudication du 2^e lot de construction de la ligne de tramways de Grenoble à Villars-de-Lans.

RHÔNE. — MM. Robert et Chollat, architectes à Lyon, ont étudié un projet d'agrandissement de l'école de filles du Moulin-à-Vent, à Vénissieux.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	170 »	175 »
— en planche rouge	219 »	215 »
— — jaune	172 50	177 50
Étain Banca en lingots	405 »	410 »
— Billiton et détroits en lingots	400 »	405 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc retordu 2 ^e fusion.	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques.	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— lamine	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	210 »	» »
— lamine.	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer a double T, A.O.	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 21 au 27 Janvier 1910

Quai Perrache, 56. Hangar. Propr., M. Delastre.
 Chemin Feuillat, 55. Bâtiment. Propr., MM. Rochet-Schneider. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.
 Chemin du Repos, 19. Maison. Propr., M. Mathian, rue Danton, 29.
 Rue du Pont-de-la-Gare, 10. Exhaussement. Propr., Mme Martin. Entrepr., M. Paccoud, rue de la Claire, 59.
 Boulevard des Brotteaux, angle rue de Sèze. Maison. Propr., M. Grosset, boulevard des Brotteaux, 20. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, à Villeurbanne.
 Chemin de Pré-Gaudry, 3. Hangar. Propr., M. Python, 57, rue Franklin.
 Chemin de la Viabert, 11. Hangar. Propr., M. Nallard, chemin de la Viabert, 11.
 Rue Sainte-Genève, 1. Hangar. Propr., M. Cacaud, 277, cours Lafayette.
 Rue Denuzière, 9. Maison. Propr., M. Ollagnier, rue Franklin, 25. Arch., M. Vermorel, rue du Chatelet, 14, à Oyonnax (Ain).
 Cours Gambetta, 194. Maison. Propr., M. Dussurget. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.
 Chemin de Grange-Rouge, 30. Maison. Propr., M. Bret, 2, rue Longéfer.
 Rue Chazière, 7-9. Maison. Propr., M. Paul Gillet. Arch., M. Folléa, rue du Garet, 14
 Avenue Félix-Faure, angle rue Corne-de-Cerf. Hangar. Propr., M. Marmonnier. Arch., M. Carny, rue Paul-Bert, 351.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 21 janvier. — Mairie de Lyon. — Construction d'une Maison de la Mutualité place de la Victoire. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 32.400 fr. Soumissionnaires : MM. L. Duffier, 2,15 p. 100. — A. Bourdeaux, 3,41 p. 100. — L. Védrine, 6,30 p. 100. — F. Soly et E. Ledieu, 7,55 p. 100. — Adjud., M. Ollier, rue Boileau, 12, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonneries. Montant, 101.700 fr. Soumissionnaires : MM. J.-H. Leclerc, 4,76 p. 100. — L. Peix, 6,10 p. 100. — A. Bourdeaux, 9,27 p. 100. — Grange frères, 9,57 p. 100. — Adjud., M. Edouard Sautour, rue Monthernard, 16, à Lyon, 9,85 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 55.200 fr. Soumissionnaires : MM. Mme veuve Péju aîné, 0,05 p. 100. — M. Derriaz, 0,10 p. 100. — Adjud., M. Bouquet Edouard (Société anonyme de Villebois, rue de la Bourse, 6, à Lyon, 3,30 p. 100 de rabais. — 4^e lot.

Pierres de taille tendres (pouvant se débiter à la scie) et pierres mi-dures. Montant, 77.800 fr. Soumissionnaires : MM. R. Barthélemy, 0,10 p. 100. — J. Delon, 2,10 p. 100. — J. Reboux, 4,85 p. 100. — M. Lagarde, 6,75 p. 100. — L.-Ch. Jammès, 7,26 p. 100. — Adjud., M. Albert Hugues, à Saint-Res-titut (Drôme), 9,17 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ciment (application), dallages. Montant, 4.600 fr. Soumissionnaires : MM. Héraud, Chambon et Cie, 2 p. 100. — L.-P. Poulin, 5 p. 100. — P. Berby, 12,25 p. 100. — J. Lachamps, 12,75 p. 100. — L. Mallet, 12,80 p. 100. — A. Bourdeaux, 14,11 p. 100. — L.-Ch. Marleix, 16,65 p. 100. — Adjud., Mme veuve Jammot, rue Voltaire, 10, à Lyon, 17,16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Carrelages. Montant, 7.200 fr. Soumissionnaire : M. A. Bourdeaux, 10,11 p. 100. — Adjud., M. J. Mouton, rue Childebert, 20, à Lyon, 15,25 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Morel, 8,95 p. 100. — Société coopérative des ouvriers charpentiers, 11 p. 100. — MM. F. Cochet, 11,13 p. 100. — P. Chrétien, 11,25 p. 100. — Association coopérative des ouvriers charpentiers, 15,10 p. 100. — Adjud., M. Victor Chevron, 37, rue de Marseille, à Lyon, 20 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 54.000 fr. Soumissionnaires : MM. J.-J. Martin, 5,25 p. 100. — F. Cochet, 11,13 p. 100. — B. Chrétien, 11,25 p. 100. — A. Pansu, 12,05 p. 100. — C. Roux, 12,20 p. 100. — Adjud., M. Francisque Martin aîné, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne, 13,30 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Charpente métallique. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Euler et Goy, 14,11 p. 100. — J. Hostein, 16,51 p. 100. — Secrétaut et Palisson, 24,50 p. 100. — Adjud., M. Claude-Marie Dérobert, 1, chemin du Pré-Gaudry, à Lyon, 25,55 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. N. Coudant, 18,22 p. 100. — L. Chuzel, 19,76 p. 100. — C. Adservice, 20,65 p. 100. — J. Brunard, 22,85 p. 100. — J.-E. Brizon, 22,90 p. 100. — P. Gauthier, 23,36 p. 100. — Adjud., MM. Secrétaut et Palisson, rue Duguesclin, à Lyon, 26,25 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 39.600 fr. Soumissionnaires : MM. J. Bailly (Association ouvrière des plâtriers et peintres), 20 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 23,75 p. 100. — M. H. Metral, 31 p. 100. — Adjud., Union ouvrière des plâtriers-peintres, 13, rue du Bœuf, à Lyon, 31,55 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Vitrerie. Montant, 6.700 fr. Soumissionnaires : MM. J. Marioni, 13,65 p. 100. — J. Guy, 17,50 p. 100. — L. Guillon, 17,95 p. 100. — F. Chauliac, 19,85 p. 100. — Adjud., M. Gabriel Targe, place du Pont, 7, à Lyon, 20,50 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Couverture en ardoises. Montant, 2.200 fr. Soumissionnaires : Association coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs, 4,50 p. 100. — MM. Chapon frères, 10 p. 100. — L. Guttin, 13,25 p. 100. — Adjud., MM. Gontrand, Vinet et Cie, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, 17,30 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie extérieure. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 10,30 p. 100. — Pétavit frères et Bénassy, 22 p. 100. — M. Gautier, 19,25 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 22,30 p. 100. — Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs, 25,75 p. 100. — Adjud., M. Léopold Guttin, 7, rue Saint-Alexandre, à Lyon, 26,05 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Plomberie pour les eaux. Montant, 7.400 fr. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 19,50 p. 100. — M. Gautier, 20,60 p. 100. — Pétavit frères et Bénassy, 22 p. 100. — Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs, 24,25 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 24,30 p. 100. — Adjud., M. Léopold Guttin, 7, rue Saint-Alexandre, à Lyon, 27,05 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Asphalte. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. P. Lacroix, 6,20 p. 100. — P. Pérol, 6,50 p. 100. — Adjud., Société anonyme française « l'Asphalte », 38, rue Tupin, à Lyon, 8,50 p. 100 de rabais. — 17^e lot. Faïstrie. Montant, 600 fr. Soumissionnaires : MM. A. Bourdeaux, 2,11 p. 100. — A. Jouveau, 15,15 p. 100. — Adjud., M. Jacques Chastrou, cours de la Liberté, 67-69, à Lyon, 30 p. 100 de rabais.

Rhône. — 25 janvier. — Mairie de Lyon. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de grès rue Pierre-Corneille (entre la place Morand et la rue Cuvier). Montant, 13.950 fr. Soumissionnaire : M. L. Desflaches, 4 p. 100. — Adjud., M. Claude Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 5 p. 100 de rabais.

Rhône. — 25 janvier. — Mairie de Lyon. — Démolition du chalet des gardes et vente des matériaux. Mise à prix, 500 fr. Offres : MM. Gioux, 1.225 fr. — Chatelain, 1.800 fr. — E. Laveigne, 1.855 fr. — A. Lhémine, 2.030 fr. — Adjud., M. E. Mougeolle, rue de la Buire, 59 et 61, à Lyon, à 2.156 fr.

Alpes-Maritimes. — 25 janvier. — Mairie de Nice. — Construction d'une école maternelle au quai Lunel. Adjudication remise à une date ultérieure.

Ain. — 23 janvier. — Mairie de Chavannes-sur-Suran. — Construction d'un bureau de poste. Montant, 11.710 fr. 90. Adjud., M. Jules Perrier, à Chavannes-sur-Suran, 1 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 15 janvier. — Préfecture. — Routes départementales et chemins vicinaux. Cylindrage à traction mécanique pendant cinq années. Montant annuel, 25.900 fr. — Soumissionnaires : MM. Emonet, 4 p. 100. — François, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. A. et G. Brun, prix du devis. — Adjud., M. Coutaud, à Champeaux (Seine-et-Marne), 6 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 15 janvier. — Préfecture. — Routes nationales. Cylindrage à traction mécanique pendant cinq années. Montant annuel, 20.780 fr. Soumissionnaires : MM. Emonet, 3 p. 100. — François, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. A. et G. Brun, prix du devis. — Adjud., M. Coutaud, à Champeaux (Seine-et-Marne), 6 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 13 janvier. — Mairie de Dijon. — Entretien des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. Adjud., M. Pouletty, à Dijon, 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Adjud., M. Pazier, à Dijon, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Adjud., M. Argenton, à Dijon, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Adjud., M. Boulot,

à Dijon, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Adjud., M. Vésier, à Dijon, 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Adjud., M. Écharroux, à Dijon, 31 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plomberie, gaz et eau. Adjud., M. Dumont, à Dijon, 13 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Fumisterie. Adjud., M. Voisin, à Dijon, 25 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Peinture et vitrerie. Adjud., MM. Thomas frères, à Dijon, 39 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Décoration et tapisserie. Non adjugé. — 11^e lot. Illumination. Aucun soumissionnaire. — 12^e lot. Vidange. Adjud., M. Vervandier, à Dijon, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — 16 janvier. — *Mairie de Vercheny.* — Construction d'une école. Montant, 13.490 fr. 48. Soumissionnaires : M. Gay, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Gros, prix du devis. — MM. Jullien, 1 p. 100. — Boissy, 2 p. 100. — Adjud., M. Sibourg, à Aouste, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 16 janvier. — *Mairie de Brives Charensac.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 3.360 fr. Adjud., M. Véron, à Brives, 22 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 janvier. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Aliages. Construction d'un bureau de poste. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. Carrier, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Frézouls, à Thonon, 1 p. 100 de rabais.

Hérault. — 16 janvier. — *Mairie de Villespassans.* — Captage, élévation et distribution d'eau. Terrassements et maçonnerie, canalisation et distribution. Montant, 25.600 fr. Soumissionnaires : MM. J. Rouvy, 4 p. 100. — A. Gillet, 5 p. 100. — H. Vergnes, 9 p. 100. — P. Gely, 12 p. 100. — J. Gorsse, 12 p. 100. — Adjud., M. Peyras, avenue de Pézenas, 69, à Béziers, 19 p. 100 de rabais.

Loire. — 10 janvier. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture nationale d'armes. Fourniture de bois : 1^o peuplier grisard en 4 lots de 15 mc. chacun. Adjud., M. Louis Deveau, à Saint-Etienne, à 128 fr. le mc. 2^o Noyer stuvé en 2 lots de 12 mc. chacun. Adjud., M. Roupioz, à Anecy, 1 lot à 278 fr. le mc. M. Bertrand, à Saint-Etienne, 1 lot à 280 fr. le mc.

Loire. — 21 janvier. — *Préfecture.* — Canal de Roanne à Digoin. Reconstruction du barrage de prise d'eau en Loire à Roanne (lot n^o 2 bis). Montant, 50.000 fr. Comme suite à la protestation élevée par les entrepreneurs, l'Administration se refuse à publier le nom de l'adjudicataire des travaux susmentionnés. Le résultat ne sera rendu public que lorsque le différend sera tranché.

Saône-et-Loire. — 13 janvier. — *Mairie de Vergisson.* — Agrandissement du logement de l'inspecteur. Montant, 3.619 fr. 05. Soumissionnaires : MM. Fayard, 1 p. 100. — Blanchard, 2 p. 100. — Adjud., M. Bragigand, à Prisse, 4 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 15 janvier. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Fourniture de tables en marbre et de bancs en chêne pour le réfectoire du collège de garçons. — 1^{er} lot. Marbrerie. Montant, 1.344 fr. Soumissionnaires : MM. F. Bruno, 5 p. 100. — L. Thevin, 6 p. 100. — C. Rougeot, 6 p. 100. — J.-B. Thévenot, 8 p. 100. — Adjud., M. Etienne Granger, place Saint-Jean, à Chalon, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 256 fr. Soumissionnaire : M. Jules Clerc, prix du devis. — Adjud., M. Auguste Amiel, rue Denon, à Chalon, 1 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 23 janvier. — *Mairie de Vendennes-les-Charolles.* — Construction d'un bureau de poste. Soumissionnaires : MM. Guilloux, 7 p. 100. — Dessolin, 2 p. 100. — Cayot, 2 p. 100. — Laine, 2 p. 100. — Sivi-gnon, 5 p. 100. — Adjud., MM. Bonnet, Dedienne, à Vendennes-les-Charolles, 9 p. 100 de rabais.

Savoie. — 14 janvier. — *Mairie de Chambéry.* — Construction d'un égout rue Michaud. Montant, 4.400 fr. Soumissionnaires : M. Gay, prix du devis. — M. Bédouy, 3 10 p. 100. — Adjud., M. Charles Debernardy, à Fures (Isère), 4 p. 100 de rabais.

Savoie. — 15 janvier. — *Mairie d'Aix-les-Bains.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Distribution d'eau. Montant, 84.000 fr. Adjud., MM. Delogé frères, à Lyon, 18,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Extension du réseau d'égouts. Montant 31.000 fr. Adjud., Société « l'Emancipation », à Aix-les-Bains, 23 p. 100 de rabais.

Var. — 12 janvier. — *Port de Toulon.* — Aménagement de laboratoires et de constructions diverses à l'hôpital Sainte-Anne. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Coulomb, 38 p. 100. — Malvenu et Olive, 4 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Barbiéri, 2, rue du Port-Marchand, à Toulon, 3 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 6 janvier. — *Mairie de l'Isle-sur-Sorgues.* — Entretien des chemins vicinaux. Montant, 2.000 fr. Adjud., MM. Guiet frères, à Avignon, 8,10 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 20 janvier. — *Mairie de Sorgues.* — Travaux d'amélioration, de réparations et de construction des digues de défense de la commune de Sorgues. Terrassements, béton et maçonnerie. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : MM. Guiet frères, 1 p. 100. — F. Saint-Cyr, 4 p. 100. — J. Cèze, 7 p. 100. — H. Mouret, 8 p. 100. — P. Malen, 8 p. 100. — M. Combe, 12 p. 100. — Adjud., MM. J. Dupuis et Paul Chantemilan, à Morières, 15 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 23 janvier. — *Mairie de Châteaufort-du-Pape.* — Travaux d'extension de l'eau potable. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Brunel, à Aramon (Gard), 5 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 23 janvier. — *Mairie de Saignon.* — Chemin vicinal ordinaire. Rectification. Montant, 10.900 fr. Soumissionnaires : MM. Farro, 2 p. 100. — Manino, 3 p. 100. — Ricard, 4 p. 100. — Adjud., M. Bernard, à Lourmarin, 5 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 10 février. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 18.000 mq. de sapin en planches. 300 mc. peuplier ordinaire en plateaux, 254 mq. de chêne en planches. 3 000 mq. grisard en voliges, 20 mc. grisard en plateaux, 15 mc. noyer en grisard en plateaux. Eventuellement une séance de readjudication aura lieu le 3 mars 1910. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bi-hat.

Rhône. — Jeudi 10 février. 3 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction d'une école maternelle rue Victor-Hugo, aux Maisons-Neuves. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierres de taille, ciment et carrelage. Montant, 14.196 fr. 61. Cautionnement, 710 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 5.057 fr. 79. Cautionnement, 260 fr. — 3^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 5.497 fr. 23. Cautionnement, 280 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, marbrerie, vitrerie, peinture. Montant, 3.731 fr. 89. Cautionnement, 190 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.921 fr. 58. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, plomberie, zinguerie et installation sanitaire, fumisterie. Montant, 2.481 fr. 88. Cautionnement, 130 fr. — Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission sur papier timbré, accompagné : 1^o d'un certificat du maire de sa localité, ayant moins d'un an de date et constatant qu'il est de bonne vie et mœurs, qu'il est solvable et qu'il est patenté pour la profession à laquelle se rapporte sa soumission; 2^o de deux certificats délivrés par deux architectes connus et établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date et seront soumis au visa du directeur des travaux, M. A. Michut, architecte, 13, cours Lafayette prolongé, à Villeurbanne, huit jours au moins avant la date de l'adjudication. Le dépôt de garantie sera fait en numéraire et sera reçu à la recette municipale jusqu'au lundi 7 février 1910, à 4 heures du soir. Les paquets devront être déposés dans une boîte installée au 3^e bureau de la mairie (voirie) et qui restera ouverte à cette fin les 4, 5 et 7 février 1910. La boîte sera fermée le 7 février, à 5 heures du soir. Toutefois, ils pourront être adressés par la poste à M. le Maire de Villeurbanne. Dans ce cas, ils devront parvenir à la mairie le 7 février, à 5 heures du soir. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Jeudi 10 février. — *Mairie de Lyon.* — Les travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à eau chaude dans les magasins nos 13 et 15, rue Paul-Chenavard, doivent faire l'objet d'un concours public. Le pli global contenant les pièces devra obligatoirement être adressé à M. le Maire de Lyon, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le 10 février 1910, à 5 h 1/2 du soir. — Les plans et cahiers des charges sont déposés au service municipal de l'architecture, place des Terreaux, 19, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 6 février, 2 h. — *Mairie de Saint-André-de-Corcy.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.594 fr. 55. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 6 février, 2 h. — *Mairie d'Hauteville.* — Construction d'une école mixte au hameau de Nantuy. Montant, 11.225 fr. 55. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 20 février, 2 h. — *Mairie de Pierrefitte-sur-Loire.* — Construction d'une maison d'habitation et d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 11.103 fr. 03. Cautionnement, 1.100 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant 3.611 fr. 08. Cautionnement, 360 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 1.702 fr. 23. Cautionnement, 170 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.267 fr. 93. Cautionnement, 230 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 4.368 fr. 23. Cautionnement, 440 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.607 fr. 34. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mazon, architecte diplômé par le Gouvernement, auteur du projet, à Moulins. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 20 février, 2 h. — *Mairie de Montmarault.* — Construction d'un abattoir municipal. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 10.468 fr. 65. Cautionnement, 520 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, quincaillerie. Montant, 2.714 fr. 47. Cautionnement, 135 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.865 fr. Cautionnement, 93 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 1.313 fr. 40. Cautionnement, 65 fr. — 5^e lot. Couverture en tuiles. Montant, 1.779 fr. 63. Cautionnement, 90 fr. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 1.535 fr. 42. Cautionnement, 576 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.232 fr. 92. Cautionnement, 60 fr. — 8^e lot. Installations spéciales. Montant, 7.093 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Giraud, architecte, 9, rue Saulnier, à Paris.

Ardèche. — Dimanche 6 février, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Julien-Boutières.* — Construction d'une école primaire de filles et améliorations à l'école de garçons. Montant, 28.869 fr. 25. Cautionnement, 1 950 fr. Visa avant le 3 février, par M. Jamme, architecte à Privas. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Jamme, architecte à Privas.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 14 février, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Travaux de modification du nivellement de la rue Larrey, entre les rues Kléber et Hoche. Montant, 21.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Les certificats de capacité devront être livrés ou visés par le Directeur des travaux neufs. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Jeudi 10 février, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'égouts en tuyaux rue du Rempart-du-Château, rue Mailly et place devant l'Hôtel des Postes. Montant, 14.300 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. l'Ingénieur-directeur du service des eaux et égouts. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Jeudi 10 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Four-

niture de l'asphalte en pains et du bitume raffiné nécessaires au dallage des trottoirs de la ville pendant les années 1910, 1911 et 1912. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Jeudi 17 février, 2 h. — *Préfecture.* — Saint-Donat. Construction d'une caserne de gendarmerie. Montant, 35.157 fr. 47. Cautionnement, 1.800 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Dimanche 20 février, 2 h. — *Mairie de Saint-Martin-en-Vercors.* — Construction d'un clocher. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. l'Agent voyer cantonal de La Chapelle-en-Vercors. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Jeudi 10 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Installation de rayonnages dans les bâtiments départementaux. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 6 février, 11 h. — *Mairie de Serres-Nerpol.* — Reconstruction du mur du cimetière, exhaussement et nivellement du sol, déplacement et édification de la croix centrale, établissements de drains et peinture. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 4 février, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Allériot. Construction d'un préau et aménagement d'une mairie. Montant, 4.335 fr. 02. A valoir, 433 fr. 50. Total, 4.768 fr. 52. Cautionnement, 1/20. Frais, 160 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 7 février, 3 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Varennes-Saint-Sauveur. Chemin de grande communication n° 40, de Louhans à Bourg Redressement et construction d'un pont de 28 mètres d'ouverture, entre les points kilométriques 15 k. 594 et 15 k. 910 sur 316 mètres. Montant, 54 644 fr. 31. A valoir, 7.355 fr. 69. Total, 62.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 12 février, 10 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Travaux sur routes départementales. — 1^{er} lot. Route départementale n° 5, de Chambéry à Belley. Rechargement de la chaussée entre les kilomètres 0 k. 400 et 1 k. 400. Commune de Chambéry. Travaux à l'entreprise, 6.710 fr. Somme à valoir, 1.540 fr. Total, 8.250 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 275 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 150 fr. — 2^e lot. Route départementale n° 8, de Saint-Pierre-d'Albigny à Aix-les-Bains Rechargement de la chaussée entre les kilomètres 27 k. 500 et 28 k. 30', 29 k. 700 et 30 k. 809. Commune de Lescheraines. Travaux à l'entreprise, 2 557 fr. 40. Somme à valoir, 1.342 fr. 60. Total, 3.900 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 100 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 100 fr. — 3^e lot. Route départementale n° 10, de Pont-de-Beauvoisin à Culoz. Rechargement de la chaussée entre les kilomètres 4 k. 800 et 6 k. Communs de Saint-Genix. Tra-

vau à l'entreprise, 2.325 fr. 96. Somme à valoir, 774 fr. 04. Total, 3.100 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 100 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 100 fr. — 4^e lot. Route départementale n° 11, de Chambéry à Annecy. Rechargement de la chaussée entre les kilomètres 29 k. et 31 k. Commune de Lescheraines. Travaux à l'entreprise, 4.305 fr. Somme à valoir, 1.995 fr. Total, 6.300 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 180 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 120 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet à la Préfecture (2^e division, 2^e bureau).

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Mercredi, *Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg.* Jeudi, *Louise*, de Charpentier, dont Mlle Marchal personnifie si bien l'héroïne.

CÉLESTINS La *Petite Chocolatière*, la délicieuse pièce de Paul Gavault. Jeudi, matinée de gala unique : *Beethoven* sera interprété par l'auteur, M. René Fauchois. Orchestre de 40 musiciens, sous la direction de M. Ch. Fargues. Samedi, de 5 à 7, la belle Marville, le chansonnier Montoya; pièces d'ombre et revue montmartroise.

THEATRE-CASINO-KURSAAL *Tout en Rose*, revue féerique; tableaux nouveaux : « Chez les Nihilistes » et « les Cam-lots de la République ».

HORLOGE Depuis longtemps on n'avait eu à Lyon une revue locale et féérique aussi imitée-sante, aussi divertissante et aussi spirituelle que *Midi... à l'Horloge*, la vraie revue lyonnaise, qui sera jouée jeudi en matinée à moitié prix.

ELDORADO-THEATRE Jeudi, les *Deux Gosses*, le drame si populaire de Pierre Decourcelle.

CINEMA PATHE-GROLEE (6, rue Grolee). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit

L'Imprimeur-Gérant: A. REY

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53961

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TELEPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTEMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fours économiques pour boulangers, Pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffe-pieds.

KAOLINS — GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du Génie, des Manutentions civiles et militaires et des grandes Administrations

Fournisseurs de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun tuyaux Gres et Boisseaux Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Touche-Salvagny Rhône), Magasins et bureau: à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gres pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITÉ ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

AU CHINOIS 11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions
TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre
Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

THE

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON